

Rétablissement de la bonification
de 20 points par an

Autant d'acquis de l'action syndicale

**33 mesures de carte
scolaire** calamiteuses
évitées pour les TZR

Abrogation des décrets de
Robien qui imposaient la
polyvalence aux TZR
(septembre 2007)

Obtenir

Le remboursement des frais à la hauteur de ceux
réellement engagés pour les déplacements

Mettre fin aux affectations à cheval
intenable

Autant de combats à mener ensemble

Imposer

le maintien de la
consultation des
groupes de travail sur
l'**affectation des TZR**
et **obtenir**
l'amélioration de leur
fonctionnement

Revaloriser financièrement les
missions de remplacement

Défendre

le paritarisme afin de ne pas
ouvrir la voie aux affectations
discrétionnaires

Se rassembler, agir collectivement, se syndiquer

Rétablissement de la bonification de 20 points par an.

Le SNES a multiplié les interventions, a appelé et a organisé la mobilisation des TZR pour obtenir le rétablissement des « 20 points ». C'est désormais acquis, avec effet des 20 points pour chacune des années du dernier poste de ZR, y compris avant 2008/2009.

C'est une première avancée vers la revalorisation des missions de remplacement. Toutefois l'administration reste sourde à nos demandes d'**indemnisation des frais de déplacement** et nous devons continuer à agir, ensemble, pour la satisfaction de cette revendication incontournable.

Affectations.

Le rétablissement de la bonification « des 20 points » aura des conséquences certaines sur les possibilités de stabilisation des TZR, cette bonification portant sur tous les vœux, y compris les vœux établissement !

Toutefois **pour muter il faut des postes !** L'heure n'est pas aux créations de postes mais à leur destruction : 32 postes retirés des établissements cette année et, nouveauté, suppression d'emplois de remplacement.

Ainsi le rectorat a proposé dans un premier temps de procéder pour **40 TZR à des mesures de carte scolaire**. Le menu paraissait alléchant, mais la cuisine rectorale le rendait vite indigeste : **ces TRZ miraculeusement dotés d'un pécule de 1500 points auraient changé de zone !** L'intervention du SNES a démontré l'injustice de la manœuvre et a permis son abandon. Seules quelques mesures d'affichage subsistent.

Il reste aussi impératif de mettre fin aux affectations sur plusieurs établissements. Cela ne passera que par une augmentation des recrutements, le rétablissement des postes déjà supprimés et la transformation des HSA en postes.

C'est ensemble que nous devons mener la **bataille de l'emploi**, c'est ainsi que les conditions de travail de tous s'amélioreront.

Défendre le paritarisme pour garantir les droits individuels et collectifs.

La volonté présidentielle est de transformer les commissions paritaires en chambres d'enregistrement des décisions de l'administration.

C'est le sens de l'offensive qui a été menée sur le mouvement inter : le ministère a informé les demandeurs de mutation du projet de mouvement avant que celui-ci soit vérifié lors des FPMN. Ce projet, non fiable comportait de nombreuses erreurs. Le SNES a démontré l'opération de communication du ministère, en jouant

la transparence, comme il l'a toujours fait sur ces opérations de mouvement et sur d'autres. Non seulement, le SNES a obligé le ministère à reconnaître publiquement ses erreurs, mais a fait rétablir l'ensemble des collègues dans leurs droits.

Pour autant, le ministre persiste et prétend remettre le couvert dans la phase intra en imposant aux recteurs de reproduire à l'intra une démarche qui s'est pourtant avérée calamiteuse à l'inter. Certains recteurs vont plus loin encore et annoncent ne plus vouloir fournir aux élus des personnels les documents habituels leur permettant de vérifier le projet de l'administration. **Il sera alors impossible aux commissaires paritaires de faire rétablir l'ensemble des demandeurs dans leurs droits.** Et ces mêmes recteurs prétendent **liquider la consultation des groupes de travail relatifs aux affectations des TZR !** Plus de comptes à rendre, plus de justifications à donner : la voie est ouverte aux affectations discrétionnaires.

On ne peut laisser faire, Sarkozy et Darcos s'attaquent en effet au paritarisme en tant qu'élément constitutif de l'indépendance des fonctionnaires face au pouvoir politique et à la hiérarchie. Et l'offensive menée est sans ambiguïté : **placer les personnels en position de soumission !**

Pourquoi se syndiquer ?

- **Pour ne pas être isolé** face à l'administration, alors que le pouvoir des hiérarchies locales s'accroît.
- Pour donner au SNES son indépendance financière pour vous défendre, vous informer, pour organiser l'action.
- Même si l'administration est attentive aux revendications portées par le SNES du fait de sa large audience lors des élections professionnelles, elle l'est d'autant plus que les personnels sont investis dans l'action. A ce titre, **se syndiquer c'est donner un signal fort en direction des pouvoirs politiques.** C'est encore conforter un espace où le débat démocratique est possible. C'est enfin renforcer ce qui reste de contre pouvoir face aux logiques libérales encours.
- **L'action syndicale porte ses fruits** : les décrets De Robien abrogés, le rapport Pochard enterré, les reculs sur la réforme des lycées et la formation des maîtres sont d'authentiques avancées de l'action syndicale. Nous devons nous rassembler, renforcer l'outil syndical pour enfin **gagner de nouveaux droits**, pour gagner les véritables réformes dont notre Ecole a besoin. **Ce sont des réformes ambitieuses, tant pour les élèves que les personnels, que nous voulons.**

Syndiquez-vous.

Limoges, le 10/04/2009